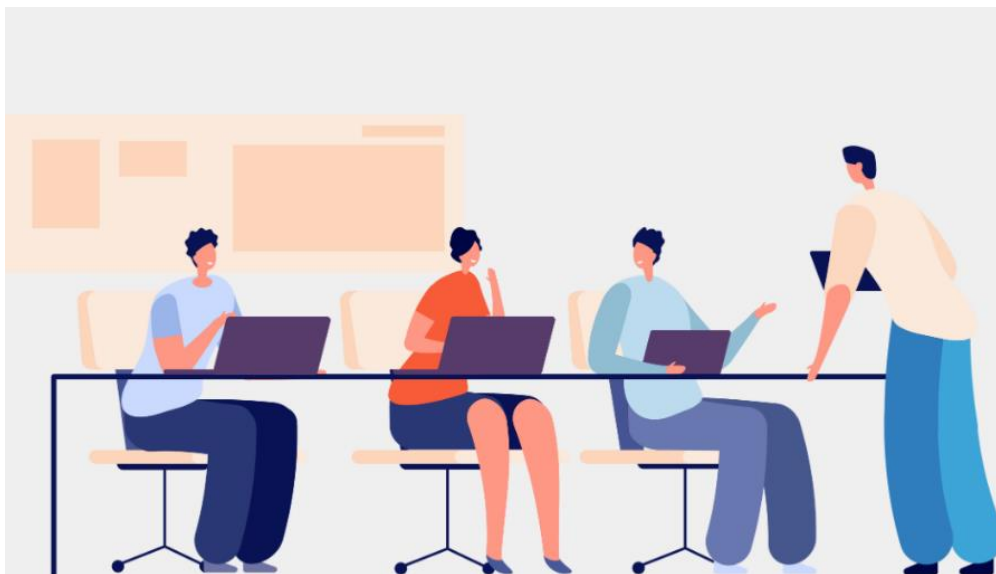


Règlement de consultation

Prestations de formation professionnelle



Présentation d'Innovation & Développement Tourisme

Innovation & Développement Tourisme (anciennement UDOTSI 74) a créé son organisme de formation professionnelle enregistré en Préfecture de Région depuis 1996, sous le numéro 82 74 010 35 74. A ce titre, elle rend compte de son activité par le biais d'un bilan pédagogique et financier adressé à la DIRECCTE chaque année.

Innovation & Développement Tourisme construit, met en œuvre et gère le plan départemental annuel de formation à l'attention de ses adhérents : Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative de Haute-Savoie (OTSI).

Le plan départemental annuel de formation d'Innovation & Développement Tourisme contribue à la professionnalisation des personnels et cadres dirigeants afin de permettre une adaptation permanente à l'évolution des missions et des métiers des organismes de tourisme.

Il s'adresse aussi aux administrateurs bénévoles impliqués dans la vie des OTSI, et depuis 2014, aux structures adhérentes des OTSI (hébergeurs, prestataires d'activités, collectivités...), ainsi qu'aux structures à vocation touristique des territoires.

Dans le déploiement de son offre de formation, **Innovation & Développement Tourisme** place l'humain au cœur du dispositif. Il s'attache notamment à mettre en œuvre, privilégier les éléments suivants :

- La proximité des lieux de formation,
- Un accueil dynamique, chaleureux, personnalisé, convivial,
- Des programmes et contenus de formation adaptés aux attentes et profils des participants,
- Le développement du travail collaboratif, le partage d'information, le réseau,
- L'ouverture des formations aux partenaires des offices de tourisme.

Innovation & Développement Tourisme assure une veille technique et juridique et se veut force de proposition pour une offre de formation innovante, pertinente au regard des enjeux et des évolutions du secteur du tourisme. Il contribue ainsi à la qualité de l'accueil touristique en Haute-Savoie.

Notre organisme de formation est certifié **Qualiopi** depuis 2021

Objet de cette consultation et typologie de la procédure appliquée pour l'achat

La présente consultation a pour objet la sélection des prestataires amenés à concevoir et à animer une/plusieurs sessions de formation proposées par **Innovation & Développement Tourisme**.

Cet appel à propositions est destiné aux intervenants disposant d'un numéro de déclaration d'activité obtenu auprès de la DIRECCTE. Par ailleurs, l'engagement dans une démarche qualité est vivement recommandé à l'ensemble des répondants.

Ces actions de formation sont proposées :

- Dans le catalogue de formation 2026,
- Formation intra sur mesure.

En fonction des besoins, la formation peut être proposée une ou plusieurs fois dans l'année.

La procédure appliquée pour ce cahier des charges est une procédure de gré à gré.

Description de la prestation attendue

• Contexte général

Ces actions de formation sont proposées au travers d'un catalogue de formations accessible aux salariés de structures touristiques diverses, selon un programme de formation prédéfini.

Les intervenants répondant à l'appel à propositions ont la possibilité de :

- Proposer des formats de formation en présentiel, en distanciel (ou les deux options pour une même session de formation) ou en apprentissage mixte.
- Répondre à un lot ou à plusieurs.

• Thématiques et Liste des lots

Cf Annexe 1

• Informations communes à toutes les actions

La prestation attendue devra être conduite sur une période allant du **1er janvier au 31 décembre 2026** et peut être reconduite 1 an.

La programmation sera fonction des besoins émis par les OTSI, des niveaux des apprenants et des modalités proposées par le prestataire. Ceci soit à dates fixées dès le début 2026 soit au fil de l'eau :

Innovation & Développement Tourisme pourra être amené à proposer d'autres dates de formation que celles inscrites dans l'offre de formation ou initialement retenues. Le prestataire s'engage à faire preuve de flexibilité et à s'efforcer de trouver une date satisfaisante pour les apprenants et lui-même.

Tout report ou annulation du fait du prestataire doit pouvoir être identifié comme une cause

recevable. Toute annulation doit être justifiée par écrit à **Innovation & Développement Tourisme** au moins 15 jours avant la date prévue (sauf cas de force majeure).

Si le nombre minimal de apprenants n'est pas atteint, **Innovation & Développement Tourisme** se réserve le droit d'annuler la prestation à J-10 du démarrage de l'action ; dans ce cas, le prestataire ne peut prétendre à aucune indemnité. Ce délai peut être raccourci d'un commun accord avec le prestataire.

Lieux : Les actions de formation se déroulent essentiellement dans nos locaux d'Annecy, sur le département du 74 ou en distanciel

Public cible : les salariés des Offices de tourisme aux structures adhérentes des OTSI ainsi qu'aux structures à vocation touristique des territoires : directeurs de structures, responsables de pôle, conseillers en séjour, chargés de commercialisation, de communication, de développement, tout acteur touristique, hébergeurs, loueurs, conciergeries....

L'effectif recommandé par session de formation est de 6 à 12 personnes.

Le contenu de la prestation de formation doit répondre aux attentes et objectifs exprimés par **Innovation & Développement Tourisme** dans ce document.

Modalités de vérification des personnes présentes : le formateur signe lui-même la feuille d'émargement et fait signer les apprenants en début de matinée et début d'après-midi. Cette feuille est transmise à **Innovation & Développement Tourisme** dans les 3 jours qui suivent la formation.

Outils à disposition : le formateur décrit les outils mis à disposition des apprenants, nécessaires au bon déroulement de la formation (exemple : plateforme de formation en ligne, ressources pédagogiques, ...). Il fournit à **Innovation & Développement Tourisme** les ressources pédagogiques de la formation. **Innovation & Développement Tourisme** s'engage à ne pas les diffuser à d'autres intervenants.

Modalités d'évaluation du niveau initial des apprenants et de leurs attentes : le formateur précise s'il y a des prérequis. Il évalue le niveau initial et les attentes des apprenants et identifie leur profil en amont de la formation (dans les 3 semaines qui précèdent le début de la formation) grâce à un questionnaire de positionnement. Il permet d'adapter les modalités pédagogiques, d'un commun accord entre **Innovation & Développement Tourisme** et le formateur en cas de besoin. Le formateur précise également les éléments nécessaires dont le stagiaire doit se munir (ordinateur, logiciel, productions diverses...).

Dispositif mis en place pour prévenir les ruptures de parcours : pour les formations d'une durée supérieure à 2 jours, le formateur précise la manière dont il s'assure, tout au long de la formation, de la bonne adéquation entre les profils/attentes des apprenants et le contenu de la formation.

Modalités d'évaluation des acquis des apprenants : le formateur précise les modalités d'évaluation des acquis des apprenants pour chaque objectif pédagogique. Il fournit à **Innovation & Développement Tourisme** les résultats individuels de ces évaluations et tout document les justifiant (exercices complétés par les apprenants, rapport d'observation...).

Modalités d'évaluation de la satisfaction des apprenants : à l'issue de la formation un questionnaire en ligne est adressé aux apprenants par **Innovation & Développement Tourisme**. Dans un délai de 30 jours maximum après la formation, **Innovation & Développement Tourisme** adresse un bilan qualité au formateur, à l'appui des retours des questionnaires de satisfaction des apprenants et des résultats d'évaluation des acquis.

• **Éléments pris en charge par Innovation & Développement Tourisme et moyens mis à disposition du prestataire :**

Innovation & Développement Tourisme gère :

- La communication de l'offre de formation,
- Les inscriptions des apprenants à chaque session de formation,
- Les conventions de stage,
- Les convocations des apprenants,
- Les facturations aux apprenants et/ou aux OPCO
- Le respect du processus QUALIOPi inhérent à **Innovation & Développement Tourisme**.

Innovation & Développement Tourisme fournit aux prestataires :

- Les salles de formation équipées, (le cas échéant)
- Les éléments d'identité et/ou logo et/ou modèle de documents – supports à utiliser,
- Le modèle de feuille de présence,
- Le formulaire de décharge pour départ anticipé,
- Un support de présentation d'**Innovation & Développement Tourisme**,
- Le catalogue de formations d'**Innovation & Développement Tourisme**.



Contenu de la candidature et de l'offre

Le prestataire rédige sa réponse en français en conformité de ce présent règlement avec les éléments suivants (obligatoires) :

Présentation du prestataire de formation :

- Raison sociale
- Numéro de SIRET
- Numéro de déclaration d'activité
- Attestation sociale et attestation fiscale
- Récépissé Qualiopi si existant
- Effectif salarié de la structure
- Secteurs d'intervention et/ou domaines d'activité
- CV du ou des formateur(s)

Contexte et objectifs généraux de la prestation de formation :

Le prestataire précise sa compréhension des attendus de la formation, notamment en termes d'enjeux et d'opportunités pour les offices de tourisme et sa conception de la prestation demandée.

Déroulement de la prestation de formation :

- Le document remis précise pour chacune des actions :
- Le titre du module reflétant l'objectif de la formation (avec un verbe d'action formulation dynamique, exemple : « Accueil numérique : viser la qualité ! »),
- Le public cible
- Les prérequis nécessaires pour pouvoir suivre la formation
- Les modalités d'organisation de la formation (présentiel, à distance...),
- La durée de l'action
- Les objectifs pédagogiques
 - exprimés en termes de savoirs et/ou savoir-faire et/ou savoir-être,
 - limités à 3 ou 4 objectifs maximum par action,
 - chaque objectif doit être réalisable et évaluable,
- Le programme détaillé
- Le découpage de la formation (thème traité, durée approximative...) –extrait du déroulé pédagogique
- Les méthodes et moyens pédagogiques utilisés pour chaque séquence
- Les ressources pédagogiques mises à disposition des apprenants
- Les dispositions mises en place pour prévenir les ruptures de parcours
- Les modalités d'évaluation des acquis pour chaque objectif pédagogique
- Le processus de suivi mis en place avec chaque stagiaire (pour éviter tout décrochage) pour toute formation dépassant 2 jours entre le 1er et le dernier jour de la session,
- Les modalités de suivi post formation (2 mois minimum),
- La proposition tarifaire incluant obligatoirement l'intégralité des frais inhérents à l'action de formation (frais déplacement, restauration, pédagogiques...).

Moyens humains :

Le prestataire présente dans son offre les moyens humains mis à disposition pour la réalisation du projet : nom, qualification, expérience, références et formations suivies par le(s) formateur(s). Ces informations sont complétées par la production d'un CV individuel détaillant les qualifications, les compétences et l'expérience de l'intervenant, pour l'élaboration de notre catalogue.

Chaque formation doit faire l'objet d'un dossier de réponse identifié avec le nom précis de la formation.

Des variantes au cahier des charges sont acceptées et uniquement sur les aspects suivants : prérequis, durée de la formation. Le candidat doit alors justifier la variante dans l'offre de formation.

Le ou les formateurs identifiés dans l'offre de formation devront obligatoirement être les intervenants lors de la formation. En cas d'impossibilité, **Innovation & Développement Tourisme** évaluera la pertinence du nouveau profil proposé et se réservera le droit d'annuler l'action de formation sans dédommagement du prestataire.

Forme juridique, tarifs et règlement

Prix :

500€ à 990€ HT par journée de formation selon la nature de la thématique et les prix généralement constatés sur le marché de la formation continue en région.

A titre exceptionnel, un dépassement pourra être admis en fonction de la qualité de la proposition et des intervenants. Le surcoût devra être justifié dans la proposition.

Le prix doit comprendre tous les frais afférents à l'action (déplacement, frais pédagogiques...).

Modalités de facturation :

L'action sera facturée par le prestataire à **Innovation & Développement Tourisme** au terme de sa réalisation et au prorata du nombre de jours réalisés.

Modalités de règlement :

Innovation & Développement Tourisme règle sur facture le prestataire de formation dans un délai maximum de 30 jours. Aucun règlement ne sera engagé:

- Si les feuilles d'émargement ne sont pas fournies par le prestataire dans les 3 jours qui suivent la formation
- Si un ou plusieurs éléments attendus pour la prestation et cités dans le présent document ne sont pas honorés

Conditions d'envoi des offres et date limite de réception :

Les offres doivent être adressées uniquement par e-mail à Caroline ROSSI :
crossi@idt-hautesavoie.com

au plus tard le 20/09/2025

Toute offre doit être datée et signée par le représentant qualifié de la société. L'offre et les prix proposés doivent apparaître de manière claire, hors taxe et toute taxe comprise ou net de TVA le cas échéant.

Tout dossier parvenu hors délai et/ou ne respectant pas le formalisme de réponse et/ou incomplet, ne sera pas étudié.